

<p style="text-align: center;">COMITÉ DU DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL HORECA</p>
--

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 8 JUIN 2007

COMPTE RENDU

Président: M. J. MORIN (DG EMPL)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2006

Le compte rendu est approuvé.

3. PASSEPORT DE QUALIFICATION

Le président souligne l'importance de cet outil pour la mobilité dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Mme HOWALD (EFFAT) résume les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail et du comité de pilotage et présente brièvement les trois documents ("Rapport intermédiaire", "Premier projet de modèle pilote commun" et "Feuille de route"). Elle souligne les avantages d'un passeport unique pour l'ensemble du secteur de l'hôtellerie et de la restauration et détaille certains aspects (contenu du passeport, utilisation des outils actuels). Elle rappelle les points qui sont toujours sujets à discussion: la preuve des compétences acquises, la mention dans le passeport d'éléments liés à l'attitude au travail, la définition du rôle des instances nationales, la mise en œuvre du système et les aspects financiers.

M. COUCHMAN (HOTREC) approuve la présentation fournie par l'EFFAT. Il insiste sur la nécessité de planifier en vue d'assurer la viabilité à long terme du système. Il exprime ses doutes quant à la volonté des partenaires sectoriels nationaux d'utiliser le passeport et la possibilité d'atteindre un nombre critique d'individus. Il souligne l'importance de convenir d'un plan de projet et de prévoir le financement du système. Il propose que M. KISS fasse une présentation plus détaillée du système mais l'EFFAT ne souhaite cependant pas de nouvelle présentation. Il approuve la "Feuille de route" et notamment les rajouts proposés lors de la réunion.

Le président rappelle que la Commission encourage vivement le secteur dans cette initiative. Il fait allusion au rôle que le passeport pourra jouer à l'avenir comme outil permettant un meilleur fonctionnement du marché du travail au niveau européen. Il note le consensus entre les parties au sujet des documents présentés. Ainsi donc, les participants approuvent le "Rapport intermédiaire" ainsi que le premier projet de

"modèle pilote commun" et chargent les secrétariats de l'EFFAT et de l'HOTREC d'élaborer une version finale de ces deux documents.

Le président félicite également les partenaires sociaux des résultats obtenus à ce jour. Il note que le comité est d'accord d'utiliser le rapport intermédiaire comme base pour la prochaine étape, afin de parvenir à un résultat définitif d'ici à la fin de l'année 2007.

Le groupe de travail devra poursuivre son travail sur les questions techniques. Dans ce contexte, la réunion plénière le prie de tenir compte des points suivants au cours de ses discussions:

- le passeport devrait être d'usage facile, le travail devrait aboutir à une proposition plus concrète,
- la solution proposée devrait intégrer la problématique de la viabilité à long terme du système et
- la solution proposée devrait permettre d'établir les liens nécessaires avec les plateformes existantes telles que le portail EURES et l'initiative EUROPASS.

4. OBSERVATION CONCERNANT L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU TOURISME: PRÉSENTATION DU MODÈLE ITALIEN

M. GUGLIELMI, président de l'EBNT, présente l'Observatoire italien de l'emploi dans le secteur du tourisme.

Il expose les objectifs de l'observatoire, les activités menées par cette structure, les codes NACE respectifs et les résultats éventuels.

Il propose que l'EFFAT et l'HOTREC envisagent la possibilité de créer un observatoire européen de l'emploi dans le secteur du tourisme.

M. HOWALD (EFFAT) juge que l'observatoire italien constitue un modèle intéressant.

M. KOVACS (EFFAT) fait remarquer qu'il est difficile d'obtenir des statistiques qui soient complètes.

M. COUCHMAN (HOTREC) souligne que les statistiques actuelles ne sont pas fiables et qu'il serait profitable de disposer de statistiques complètes.

M. FARGNOLI (EFFAT) fait état des efforts déployés par l'Italie dans ce secteur et propose que la question de la création d'un observatoire européen de l'emploi dans le secteur du tourisme, soit incluse dans le programme de travail pour l'année 2008.

M. WIEDENHOFER (EFFAT) considère que l'EBNT est un bon exemple de coopération au niveau national et que la mise en place d'un observatoire est une tâche ardue.

Mme SEQUARIS (HOTREC) propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière (10 décembre) et que Mme Bettina Knauth d'EUROSTAT y soit invitée.

M. LOPES (DG EMPL) fait remarquer le fait que l'EBNT est une organisation bipartite (constituée d'employeurs et de travailleurs), que l'étude de cette proposition exige des ressources humaines et du temps et il propose que la prochaine réunion plénière décide que cette question fasse partie du programme de travail pour l'année 2008.

Les participants sont favorables à cette proposition.

5. TRAVAIL NON DÉCLARÉ

M. BIJEN, secrétaire général de l'EFBWW, fait un exposé sur le travail accompli dans le domaine du dialogue social concernant le travail non déclaré, dans le secteur de la construction. En 2006, une étude a été menée par l'organisme 'Construction Labour Research'.

Il souligne la nécessité d'établir une distinction entre le travail illégal et le travail non déclaré.

De plus, il existe de nombreuses formes de travail non déclaré, telles que le soit-disant travail comme indépendant, l'abus de sous-traitance, de travail en détachement, etc.

Un certain nombre de moyens permettent de lutter contre le travail non déclaré: campagnes de sensibilisation, enregistrement des chantiers de construction avant le début des travaux, affichage d'avis annonçant l'ouverture de chantiers de construction, mesures de contrôle efficaces, établissement d'une carte d'identité sociale pour tous les travailleurs de la construction. La responsabilité des partenaires sociaux est évidente, tout spécialement en ce qui concerne la dénonciation et la lutte contre les prix exagérément bas, en collaboration avec les autorités. La responsabilité - partagée mais aussi individuelle - sera également importante. Mais le client devrait aussi assumer des responsabilités. Les risques d'être découverts par les inspecteurs du travail devraient être plus grands et les sanctions prévues pour les contrevenants, plus sévères.

M. BIJEN conclut en soulignant qu'un ensemble d'actions différentes peuvent finalement permettre d'aboutir à de meilleurs résultats dans la lutte contre le travail non déclaré.

M. COUCHMAN (HOTREC) expose les similitudes et les différences entre les secteurs de la construction, d'une part, et de l'hôtellerie et de la restauration, d'autre part. Il fait aussi référence à l'initiative concernant le secteur du catering ("Guide pour l'offre économiquement la plus avantageuse").

Enfin, il mentionne l'impact de certaines mesures prises au Royaume-Uni.

M. RAMOS (EFFAT) fait certains commentaires au sujet de la situation en France.

M. GALLEGO ZUAZO (HOTREC) souligne que les frontières ont disparu et rappelle la nécessité de pouvoir compter sur des structures de médiation.

M. JUYAUX (EFFAT) souligne l'importance de gratifier d'un label social les entreprises qui respectent les lois.

M. WIEDENHOFER (EFFAT) expose ses commentaires concernant la saisonnalité.

Au cours d'une dernière intervention, M. BIJEN (EFBWW) estime qu'il convient d'éviter de confondre les concepts de "travail illégal" et de "travail non déclaré". Il exprime aussi l'idée que les partenaires sociaux devraient juger de ces questions dans l'ensemble des secteurs, car les employeurs et les travailleurs partagent des responsabilités communes.

6. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES – EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

M. NUCARA (HOTREC) introduit le sujet.

M. SCARPA présente un exemple de bonne pratique menée par l'AVA (Associazione Veneziana Albergatori), qui représente 450 entreprises de la région de Venise.

Le tourisme représente l'activité économique la plus importante à Venise, avec ses 25000 employés et le secteur de l'hôtellerie compte 9 000 employés.

En 2006, environ 15 % des employés du secteur de l'hôtellerie étaient d'origine étrangère.

M. SCARPA explique que la direction des hôtels a été confrontée à de nombreuses difficultés découlant de la diversité des cultures.

C'est pourquoi l'AVA a nommé un médiateur culturel, chargé de travailler avec les différents hôtels.

Un livre ("La Torre di Babele" – "La tour de Babel") a été édité dans le but d'expliquer les traditions, les religions, ainsi que les différences culturelles.

Une première initiative positive a été menée concernant la fête du RAMADAN (le mois de jeûne pour les musulmans), tandis qu'une seconde initiative visait à traduire la Constitution italienne en plusieurs langues.

M. SCARPA informe les participants des initiatives à mener à l'avenir, à savoir: une étude sur les enfants des travailleurs étrangers et la formation et une intervention directe concernant les problèmes susceptibles d'être mis en évidence par l'étude.

Mme HOWALD (EFFAT) et M. WIEDENHOFER (EFFAT) font certains commentaires sur d'autres mesures éventuelles.

7. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES

M. LOPES (DG EMPL) présente les derniers développements survenus dans plusieurs domaines: consultation sur la conciliation entre vie professionnelle, vie privée et vie familiale, accord concernant la violence sur le lieu de travail, 2007 – Année européenne de l'égalité des chances, Livre vert "Vers une Europe sans tabac", cigarette: options politiques au niveau de l'UE" et Livre vert sur la modernisation du droit du travail.

8. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DANS LE TOURISME

Mme AIGNER (DG ENTR) présente les derniers développements touchant à plusieurs questions: agenda pour la durabilité et la compétitivité du tourisme européen (consultation publique jusqu'au 14 juin), Forum européen du tourisme et remise du prix des "destinations européennes d'excellence" (date limite pour la présentation des propositions: mi-juillet) (25-26 octobre 2007, Algarve, Portugal).

Elle rappelle encore d'autres activités récemment menées par l'Unité Tourisme:

- révision de la directive du Conseil n° 95/57/CE concernant la collecte d'informations statistiques dans le secteur du tourisme,
- comptes satellite du tourisme (CST),
- questions liées au tourisme dans le contexte de la future politique maritime communautaire: fiche de projet concernant l'industrie des croisières,
- préparation en vue de la réunion du comité de consultation sur le tourisme du 29 juin,
- réunion du 21 juin: tourisme social,
- zones d'apprentissage dans le secteur du tourisme: diffusion grâce aux Euro Info Centres et aux acteurs intéressés du secteur touristique.

Finalement, Mme AIGNER fait référence aux initiatives de la présidence allemande (conférence et réunion ministérielle) et du Parlement européen (rapport concernant la nouvelle politique européenne du tourisme, par M. Costa).

9. Divers

Rien à signaler.

M. LOPES (DG EMPL) remercie tous les participants et tout particulièrement tous ceux qui ont préparé les documents distribués pour les débats.

10. PROCHAINES RÉUNIONS

Groupe de travail Passeport de qualification	12 septembre 2007
Comité de pilotage DSS	13 septembre 2007
Groupe de travail Passeport de qualification	9 novembre 2007
Comité de pilotage DSS	15 novembre 2007
Réunion plénière du comité du DSS	10 décembre 2007